



Fédération des APAJH

au service de la personne en situation de handicap

Déclaration d’Ax-les-Thermes

“Discrimination, Citoyens, Handicap”

Ax-les-Thermes - 16 et 17 juin 2006

federationapajh@wanadoo.fr
Tél. 01 55 39 56 00
Fax. 01 55 39 56 03
www.apajh.org

185,
Bureaux
de la Colline
92213
Saint-Cloud
C e d e x

Avant-Propos

Depuis sa création dans les années 60, l'APAJH dénonce l'exclusion et la discrimination dont sont encore trop souvent victimes les personnes en situation de handicap.

Depuis toujours elle porte leur légitime attente et leur revendication d'un plein accès aux droits :

- droit à l'école, à la formation,
- au travail, au loisir et à la culture,
- droit à des revenus permettant de disposer, comme tout citoyen, des progrès de notre époque.

Depuis toujours elle récuse les stratégies d'assistance risquant de réduire leur dignité de citoyen pour défendre une approche solidaire et collective.

Depuis toujours l'APAJH prône une laïcité, faite de respect de la différence, de tolérance : un corps social vivant et dynamique ne progresse que s'il est divers et métissé.

Convenons que les personnes en situation de handicap sont loin d'être, encore aujourd'hui, les seules victimes des excès de cette discrimination qui a trop tendance à privilégier les êtres conformes à une norme sociale établie et à exclure les autres.

Le handicap ne constitue qu'un cas particulier de cette évolution que beaucoup d'entre nous déplorent et contre laquelle de nombreuses associations se battent quotidiennement comme nous.

Il a semblé nécessaire de consacrer notre congrès 2006 à cette réflexion et d'y inviter des associations qui, dans des champs différents, dressent les mêmes constats, défendent les mêmes valeurs et ont engagé les mêmes combats.

Discrimination, Exclusion

• Le constat

Tous les observateurs s'accordent à constater que notre société, tout en prônant sans cesse dans les discours politiques "l'égalité des chances", loin de supprimer les exclusions et les discriminations, les multiplie inexorablement. Dans ce monde « à plusieurs vitesses » les repères et le lien social s'estompent. Dans un réflexe de défense, le corps social a tendance à se fragmenter en groupes communautaires de plus en plus étrangers les uns aux autres, quand ils ne sont pas franchement antagonistes. Le contrat social qui fonde une démocratie est de moins en moins admis et partagé.

Répétons le, à l'instar des plus démunis, des plus fragiles, de tous ceux qui vivent dans la précarité, les personnes en situation de handicap, malgré les progrès accomplis ces dernières décennies (en particulier en matière de scolarisation et de formation) sont bien souvent elles aussi victimes de cette exclusion et de cette discrimination que l'APAJH dénonce depuis de longues années.

• L'APAJH dans l'action

Lutter contre les discriminations c'est changer le regard sur les personnes différentes, c'est aussi les amener à changer le regard négatif qu'elles portent sur elles-mêmes, dans la famille, à l'école, dans le monde du travail, dans la cité.

Pour cela, l'APAJH continuera à participer activement et avec la même vigilance à la mise en place de la loi de février 2005, des maisons départementales des personnes handicapées en réservant sa priorité absolue à l'élaboration et à la réalisation du projet de vie de la personne, avec elle, avec sa famille ou son tuteur. Elle veillera particulièrement à ce que les moyens de la compensation soient à la hauteur de leurs besoins.

L'APAJH aidera l'école à sortir du processus normatif qui est bien souvent encore de règle. Elle participera à toutes les réflexions sur les changements de rôles des structures spécialisées existantes : centres ressources ? ouverture ? souplesse des interventions des professionnels, hors les murs si nécessaire.

Pour ce qui concerne les moyens de lutte contre l'exclusion au travail, l'APAJH sera très attentive aux moyens mis en oeuvre en faveur de l'accès et de l'accompagnement au travail.

Enfin considérant l'importance capitale du rôle des familles, elle continuera à militer pour qu'elles soient toujours entendues, aidées, accompagnées.

Laïcité, solidarité

• Le constat

Nous réaffirmons que toute solution citoyenne au problème du handicap ne peut trouver de réponses adaptées et positives que dans une société laïque.

Pour nous la laïcité c'est la construction d'un espace public, commun à tous les citoyens sans exception, ouvert à tous, indépendamment des origines, des religions, des convictions, des niveaux économiques : tous citoyens, égaux en droits et en devoirs.

Liberté de conscience,

Vivre ensemble,

Respect de l'être humain, de la personne, quelles que soient ses potentialités, ses différences.

• L'APAJH dans l'action

L'APAJH participera activement à toutes les actions visant au développement du lien social. Nous rechercherons ce qui rapproche et non ce qui sépare, fondé sur la solidarité nationale, indispensable à la cohésion sociale.

Dans le champ qui nous préoccupe, l'éducation et la formation sont déterminantes. L'APAJH s'engage à développer ses actions dans ce domaine pour l'éducation et la formation des personnes, des familles, des citoyens.

Nos projets, nos stratégies seront toujours tournés vers le partage, l'ouverture, la cohésion.

Enfin, le respect de la personne !

La déclaration de Madrid disait :

“Rien pour nous sans nous”

Nous ferons vivre au quotidien dans nos structures, nos services, cette volonté d'une constante vigilance du souci du respect de la personne.

Accès aux droits

• Le constat

Les droits de la personne en situation de handicap existent, sont reconnus, le législateur ayant dans de nombreux domaines, prévu les solutions possibles pour favoriser l'accès à la citoyenneté.

L'accès à ces droits définis par la loi reste souvent aléatoire et fonction :

- de conditions locales,
- d'appel à la générosité et au bénévolat,
- d'expédients divers.

L'accès de tous à l'école, à la formation initiale et continue, aux soins, à la meilleure définition du parcours de vie personnalisé, n'est pas encore assuré.

Enfin, certains droits ne sont pas affirmés dans les textes : le droit au travail, les droits civiques pour une personne sous tutelle nécessitent une réforme des textes réglementaires. Le droit aux sports, à la culture, aux loisirs, à vivre dans la cité même s'il existe n'a pas encore modifié la difficulté d'accès pour les personnes en situation de handicap faute d'aménagement et de formation des personnels.

• L'APAJH dans l'action

L'APAJH s'engage à promouvoir, innover, assurer une présence associative.

- Promouvoir :

Pour dépasser le risque de communautarisme dans le champ du handicap, l'APAJH recherchera et développera la collaboration avec tous les acteurs de la vie sociale qui partagent ses valeurs et ses objectifs.

- Innover :

L'APAJH continuera à œuvrer à la pointe de l'innovation en proposant des actions expérimentales qui, se généralisant, conduiront à une évolution des pratiques et des textes, visant à la disparition des zones de non droit.

- Présence associative :

L'APAJH recherchera et assurera une présence renforcée dans toutes les instances officielles et institutionnelles au plan national comme au plan local où se débattent les décisions collectives et individuelles garantes des progrès qui doivent bénéficier à toutes les personnes les plus en difficulté.

Cette déclaration adoptée à l'unanimité à l'issue du trentième congrès de l'APAJH à Ax-les-Thermes à l'unanimité constitue "la feuille de route" de notre Fédération pour les années à venir.

Elle nous engage tous, au plan départemental et donc fédéral.